RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDING RD FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 001 090,90 euros
Siège social : 39 avenue Hoche
51100 REIMS
444 093 009 RCS REIMS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE EN DATE DU 18/12/2024

Le dix-huit décembre deux mille vingt-quatre

Monsieur Eric DUJOURD'HUI Gérant de la Société HOLDING RD FINANCE,

Il est préalablement rappelé que l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/11/2024 a décidé, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci, ou en cas d'oppositions valables, une réduction de capital d'un montant de 141 818.17 euros, par voie de rachat de 260 parts sociales au plus de la Société, au prix unitaire de 4 220 euros.

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de commerce et validé le 18/11/2024.

Le Gérant constate que plus d'un mois s'est écoulé depuis le dépôt au greffe du procès-verbal de l'assemblée générale du 02/11/2024 ayant décidé la réduction du capital de la Société et qu'aucune opposition n'a été effectuée, dans le délai légal, par un créancier dont la créance aurait été antérieure à ce dépôt.

Le Gérant constate, en conséquence, que la réduction de capital d'un montant de 141 818.17 euros, pour le porter de 3 001 090.90 euros à 2 859 272.73 euros, décidée par l'assemblée générale extraordinaire le 02/11/2024, par voie d'annulation de 260 parts sociales, appartenant à la société GPDE, est devenue définitive.

De même, il a été décidé à cette même assemblée générale extraordinaire du 02/11/2024, que sous la condition de réalisation de la réduction de capital, suivrait une augmentation de capital d'une somme de 238.27 euros pour le porter de 2 859 272.73 euros à 2 859 511 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte Autres Réserves. La réduction de capital étant devenue définitive, l'augmentation de capital l'est donc aussi de même que la modification des statuts décidée par ladite assemblée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Gérance.

[redacted]